

Piscine Municipale de HONFLEUR

Boulevard Charles V | 14600 Honfleur | T. 02 31 89 16 28



HORAIRES

GRANDES VACANCES

	Matin	Après-midi
Lundi	10h > 12h	14h30 > 19h30
Mardi	10h > 12h	14h30 > 19h30
Mercredi	10h > 12h	14h30 > 19h30
Jeudi	10h > 12h	14h30 > 19h30
Vendredi	10h > 12h	14h30 > 19h30
Samedi		14h30 > 18h
Dimanche	9h30 > 12h30	

 Bassin entier

Evacuation du bassin 20 minutes avant la fermeture

LEÇONS DE NATATION COLLECTIVES

→ à partir de 6 ans

Initiation des premiers pas jusqu'à l'aisance

Apprentissage des techniques de nage

Du lundi au vendredi : 9h30-10h

BB NAGEURS

→ de 6 mois à 5 ans

Découverte du milieu aquatique en famille, dans une eau à 32°

Samedi : 9h30-12h

BREVET DE NATATION

→ Appeler pour disponibilités

Piscine Municipale de HONFLEUR

Boulevard Charles V | 14600 Honfleur | T. 02 31 89 16 28



TARIFS

TARIFS EN VIGUEUR [Délibération du C.M. du 27 Novembre 2012]

→ TICKET INDIVIDUEL

- ADULTE 3.90 €
- ENFANT -de 18 ans, étudiant, personne âgée + de 60 ans (*) 2.80 €
- PRIVÉ D'EMPLOI ET RSA, DOUCHE (*) 2.10 €

→ ABONNEMENT 10 ENTRÉES

- ADULTE 27.80 €
- ENFANT -de 18 ans, étudiant, personne âgée + de 60 ans (*) 19.00 €
- FAMILLE NOMBREUSE, PRIVÉ D'EMPLOI ET RSA (*) 13.40 €

→ LEÇONS COLLECTIVES (Période estivale)

- Forfait de 10 leçons (30') enfant, entrées comprises 76.70 €
- Leçon unitaire (30') + l'entrée enfant 7.90 € + 2.80 €

→ LEÇONS COLLECTIVES Adultes / Enfants (Période scolaire)

- Forfait 14 leçons (50 minutes), entrées comprises 83.40 €
- Forfait 28 leçons (50 minutes), entrées comprises 137.00 €
- Bébé nageur (à l'année) 83.40 €
- Bébé nageur (demi-année) 55.60 €

BREVET DE NATATION

1.20 €

TARIF ACCOMPAGNATEUR

1.20 €

ENFANT DE MOINS DE 4 ANS

Gratuit

(Obligation pour les enfants de moins de 8 ans d'être accompagnés d'un parent ou d'une personne majeure justifiant le représenter)

RÈGLES GÉNÉRALES DESTINÉES AUX UTILISATEURS DE LA PISCINE

- TENUE DE BAIN > Pour des raisons d'hygiène et de confort : MAILLOT DE BAIN UNIQUEMENT (caleçons et bermudas interdits).
AUCUNE ENTRÉE NE SERA REMBOURSÉE AU CONTREVENANT.
- EVACUATION BASSIN > Elle doit être effective 20 mn avant la fermeture de l'établissement
- DROIT D'ENTRÉE > Suspendu 35 mn avant la fermeture de l'établissement
- INTERDICTION DE FUMER OU VAPOTER dans l'établissement
- FERMETURE PROGRAMMÉE POUR VIDANGE + PISCINE FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS
(La fermeture sera annoncée par affichage ou voie de presse, sauf cas de force majeure)

